Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 23 Avr 2012
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4905

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DU PARCOURS FONCTIONNEL PROPOSE AUX EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION DE POLICE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 920001U21C1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

0- 4905

1.2a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) ~~Communauté française~~
● (1) Provincial et communal
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : (2) Roberto GALLUCCO, Date et signature (2) : 13/3/2012
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DU PARCOURS FONCTIONNEL PROPOSE AUX EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION DE POLICE

Code de L'UF(3) : 92 00 01 U21C1	Domaine de formation(4) : 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de...1..... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de...1...page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 6 de...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 7 de...1...page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de L'UF(3) : 92 0001 U21 C1	Domaine de formation(4) : 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie du développement de la condition physique générale et fonctionnelle	CT	B	4
Activités méthodologiques du développement et de l'évaluation de la condition physique générale et fonctionnelle	PP	L	28
Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 16.04.12

Signature : J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

(1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DU PARCOURS FONCTIONNEL PROPOSE AUX EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION DE POLICE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'évaluer ses capacités à atteindre la condition physique nécessaire pour présenter et réussir les épreuves de sélection à l'admission à la formation d'agent de police, d'inspecteur de police, de commissaire de police, en l'occurrence le parcours fonctionnel.

FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DU PARCOURS FONCTIONNEL PROPOSE AUX EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION DE POLICE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond;
- Emettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte;
- Etre capable de soutenir une marche alternée de course sur un laps de temps de 12 minutes.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DU PARCOURS FONCTIONNEL PROPOSE AUX EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION DE POLICE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En « FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DU PARCOURS FONCTIONNEL PROPOSE AUX EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION DE POLICE», il est conseillé de ne pas travailler avec des groupes de plus de 20 étudiants.

FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DU PARCOURS FONCTIONNEL PROPOSE AUX EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION DE POLICE

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

au départ de situations directement liées à l'épreuve du parcours fonctionnel,

en Méthodologie du développement de la condition physique générale et fonctionnelle,

- de décrire et comprendre les objectifs, les exigences, les modalités de passation des épreuves de sélection police prévues dans le parcours fonctionnel proposé à l'épreuve physique;
- d'identifier les risques, les mesures de sécurité et d'hygiène corporelle nécessaires à la réalisation des exercices physiques d'entrainement à la réalisation du parcours fonctionnel;
- d'expliquer la méthodologie de développement et d'entrainement de la condition physique générale et de la condition physique fonctionnelle;

en Activités méthodologiques du développement et de l'évaluation de la condition physique générale et fonctionnelle,

- d'évaluer son niveau de condition physique, notamment par les modalités du test de Cooper
- établir un plan méthodologique de développement et d'entrainement de sa condition physique générale et de sa condition physique fonctionnelle;
- d'exécuter des activités:
    - de renforcement musculaire couplé aux principes d'entrainement de la souplesse musculaire,
    - d'endurance,
    - d'entrainement fonctionnel couplé à l'entrainement de la robustesse physique,
    - d'entrainement à la souplesse,
    - de vitesse,

  adéquates par rapport à son évaluation.

FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DU PARCOURS FONCTIONNEL PROPOSE AUX EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION DE POLICE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- d'élaborer, expliquer et exécuter un plan de développement et d'entrainement afin de remédier aux faiblesses et/ou de maintenir une condition physique nécessaire à la fonction d'agent de police, d'inspecteur de police, de commissaire de police.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la capacité d'évaluer son niveau de condition physique
- la capacité à établir des liens entre les références théoriques et les techniques d'exercices d'entrainement général et d'entrainement fonctionnel,
- la capacité à réaliser l'entrainement,

FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DU PARCOURS FONCTIONNEL PROPOSE AUX EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION DE POLICE

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.